

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	10	2	12

Date de la convocation  
**20 juin 2025**

**Séance du 26 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six du mois de juin, à 19h45,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBPIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN,

Excusés : Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD (pouvoir à Thierry DUPUIS), Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN (pouvoir à Virginie BACLET).

Absente : Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

**N° de l'acte : DEL.2025.06.26.05**

**OBJET : Réfection du Chemin de la Folliat – Choix de l'entreprise.**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la voie communale d'intérêt communautaire n°111, dite Chemin de la Folliat, au hameau de Planches, a été dégradée par les intempéries et les passages liés aux travaux sur la station d'épuration.

Pour la sécurité et faciliter le passage des riverains, une réfection doit être engagée.

Il donne lecture de la proposition reçue par la SAS FALAISE TP, qui s'élève à 12 340,00 € HT (14 808,00 € TTC).

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre présentée et invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient l'offre de la SAS FALAISE TP d'un montant de 12 340,00 € HT pour la réfection du Chemin de la Folliat à Planches.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS



Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20250626-2025062605D0011-DE  
Transmission n°ASCL\_2\_2025-07-01T13-49-07.00 (MI262251367)  
Date de télétransmission : 1<sup>er</sup> juillet 2025  
Date de réception préfecture : 1<sup>er</sup> juillet 2025